

16 JUIN 2026



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 25.30 – N° 10



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande de la Présidente du Conseil municipal, par convocation envoyée le 9 juin 2026.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Madame	Carmen	BASSET-ROMANO	Présidente
Monsieur	Hervé	STALDER	Vice-président
Madame	Chrystel	PION	Secrétaire

Les Conseillers municipaux :

Madame	Laetitia	AMMON
Madame	Catherine	BACH
Monsieur	Philippe	BÜSCHI
Monsieur	Florian	CHENEVARD
Madame	Cristina	MARINHEIRO
Madame	Olga	PIUZ
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Michaël	SUANA

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	Conseiller administratif
Monsieur	Pascal	RENAUD	Conseiller administratif
Madame	Stéphanie	TOURETTE	Conseillère administrative

Excusé :

Monsieur	Olivier	BAILLY
----------	---------	--------

Public : 5



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation des procès-verbaux des séances du 21 avril et du 19 mai 2026**
- II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Travaux des commissions**
 - a. **Commissions réunies (05.05)**
 - b. **Commission Urbanisme & bâtiments (11.05)**
 - c. **Commissions conjointes Sports, culture & manifestations et Scolaire & Social(12.05)**
- V. **Propositions individuelles et questions**
- VI. **Huis clos : naturalisation**

La Présidente ouvre la séance à 19h.

I. Approbation des procès-verbaux des séances des 21 avril et 19 mai 2026

Procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

L'intervention de Mme PIUZ sur les crèches, qui ne figure pas au procès-verbal, y sera ajoutée, telle que ci-dessous :

Au bouclage des comptes 2025, l'exercice laisse apparaître un excédent de 874'985 F, qui sera conformément aux statuts du GIPEC, restitué aux communes selon les quotas de places. Pour Hermance, cela représente 35'533 F. Cet excédent s'explique notamment par des écologies supérieures au budget, ainsi qu'un taux de remplissage et un revenu moyen par place un peu plus élevés.

Un budget de 15'000 F a été voté à l'unanimité afin de préparer l'appel d'offres public pour le futur prestataire en charge de la gestion de la crèche.

Diverses questions quant à l'occupation et à la tarification ont été également posées.

Avec cette remarque, le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme PION n'a aucune communication.

III. Communications de l'Exécutif

Bus des plages

M. RENAUD annonce que les communes d'Anières et de Corsier ne souhaitent pas que le bus des plages se rende sur leur territoire, craignant un afflux supplémentaire de visiteurs. Le bus des plages s'arrêtera donc à Collonge-Bellerive, comme l'an dernier.

Projet du stade de football des Ambys

M. RENAUD fait savoir que les exécutifs d'Anières, Corsier et Hermance ont trouvé un accord concernant le financement du stade de football des Ambys. Le projet sera présenté à la rentrée de septembre avant d'être soumis au vote des conseils municipaux.

Nouveaux engagements à la commune

Mme TOURETTE informe que deux nouvelles personnes ont été engagées : Mme Suzana MILICEVIC, qui commencera son travail de concierge de l'école et de la Mairie début août et M. Oscar VAN BELOW qui sera le premier apprenti de la commune et qui collaborera au service technique dès mi-août.

Cycle de Bois-Caran



Bien que cette information ne concerne pas la commune, Mme TOURETTE indique que le cycle de Bois-Caran deviendra un cycle-test dès la rentrée prochaine, avec un tronc commun pour la 9^e. Les degrés R1, R2 et R3 seront rassemblés sous la même effigie 9^e, avec des groupes pour le français et les mathématiques.

InfoHermance

Mme TOURETTE annonce qu'un article sera consacré à la parcelle 1943 dans l'InfoHermance qui paraîtra au début du mois de juillet.

Location de vélos Orbit1

M. RENAUD précise que les vélos d'Orbit 1 seront mis en service par la Canton à Hermance dès le 27 juin 2027.

Transfert des charges aux communes

M. RENAUD fait part d'une information de l'ACG à propos du transfert de charges aux communes, que le Canton souhaite effectuer à hauteur d'environ 450 millions. En effet, la baisse d'impôts votée par la population a généré une baisse de revenus de 430 millions et le Canton cherche des moyens de compenser cette baisse. Des discussions sont en cours entre l'ACG et le Conseil d'Etat sur le fait de transférer certaines charges aux communes, comme l'abattage des arbres, la protection civile, la classification des routes et l'aide sociale non financière. Le Conseil municipal sera tenu au courant de la suite qui sera donnée.

En réponse à une interrogation de Mme BACH, Mme PION explique l'aide sociale prodiguée aux habitants qui en font la demande n'est pas forcément monétaire mais peut aussi prendre la forme d'une assistance de conseils ou de réorientation. Selon l'ACG, il y a actuellement une inégalité de traitement entre communes puisque certaines d'entre-elles ont traité en bilatérale avec l'Hospice générale par le biais des conventions signées pour mettre en œuvre la Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP). L'impact financier de cet éventuel transfert n'a pas été évalué.

Bibliobus

M. RENAUD évoque le bibliobus qui fait l'objet d'une convention signée entre la commune et la Ville de Genève, d'une durée de 5 ans. La prestation est facturée Fr. 15'000.- par an à Hermance. En 2025, une hausse de 55% des prêts a été enregistrée. La question de savoir si le bibliobus sera reconduit pour 5 ans sera discutée à la commission sports, culture et manifestations. Mme BACH se demande si la commune ne pourrait pas trouver des solutions pour valoriser le bibliobus, peut-être via l'école ou l'association de parents d'élèves.

Le bibliobus ne pourrait pas venir à l'école, répond M. RENAUD, car ses dimensions sont trop importantes, à moins que le véhicule ne soit plus petit.

IV. Travaux des commissions

a. Commissions réunies (05.05)

Après avoir remis la présidence à M. STALDER, vice-président, Mme BASSET-ROMANO présente le rapport de la séance des commissions réunies du 5 mai 2026 :

Les commissions se sont retrouvées autour de sujets ayant trait au développement durable. La conseillère administrative de la commune de Choulex, Mme Delphine KRÄHENBÜHL, a été invitée. Elle a fait un exposé intéressant sur les projets en cours à Choulex et donné des exemples concrets. Les conseillers municipaux ont ensuite échangé, faisant part de leurs réflexions. Les différents sujets de développement durable seront repris à la rentrée dans des séances de toutes commissions réunies.

b. Commission Urbanisme & bâtiments (11.05)

M. BÜCHI, président de la commission Urbanisme & bâtiments, présente le rapport de la séance du 11 mai :

Le premier point a concerné le suivi énergétique des bâtiments communaux. M. REY, du bureau Conti, a présenté les fiches de diagnostic énergétique par bâtiment, composées entre autres des indices de consommation annuels, ainsi que de propositions de rénovation à court et moyen terme sur ces bâtiments. Il a confirmé que les indices de dépense de chaleur (IDC) étaient bons, sauf pour les bâtiments de la rue du Nord 14 et du Quai 10. Des investigations sont prévues en 2027 pour identifier les causes de ces valeurs.

La commune et les SIG ont débuté un partenariat devant aboutir à un Concept énergétique territorial (CET), qui permettra de déterminer une stratégie énergétique afin de sortir des énergies fossiles.



La commission a ensuite échangé sur une proposition de planification financière pour le patrimoine financier communal consistant à mander une étude de projection budgétaire sur les 20 prochaines années, en y incluant les revenus, les charges courantes et les travaux extraordinaires. Cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil administratif.

Un point a également été effectué sur les grands projets sis sur le territoire communal. L'enquête publique relative au plan de site de la Baronne, prévue à mi-juin, sera probablement décalée en septembre. La commission travaillera sur un préavis destiné au Conseil municipal. Une servitude d'accès au port des Mouches a déjà été validée par les propriétaires. Une autre servitude, pour un passage à pied à travers la parcelle est inscrite sur le plan de site.

Il n'y a pas de nouvelles concernant l'image directrice Moser-Wohlens pour le moment.

La commission travaille sur le projet d'aménagement de la cour d'école. Un groupe de travail sera constitué, composé de représentants de l'APEH, du corps enseignant, de membres du parascolaire, de la commission Scolaire & Social, de la commission Urbanisme & bâtiment, ainsi qu'un membre du Conseil administratif, dans l'objectif de créer un cahier des charges.

La commission a appris que le SMS a émis un préavis positif pour qu'un bâtiment pérenne de la pêcheurie soit construit.

La commission a décidé de remettre à l'ordre du jour le projet de réaménagement du quai et de l'entrée de la plage.

M. SUANA demandant si les investissements communaux dans l'amélioration énergétique des immeubles auront un impact sur les loyers, M. PFÖRTNER indique que le Conseil administratif n'a pas encore pris position sur la question. Il lui apparaît cependant logique qu'une petite augmentation soit envisageable.

c. Commissions conjointes Scolaire & Sociale et Culture, sports & manifestations (12.05)

Mme AMMON, présidente de la commission Scolaire & Sociale, présente le rapport de la séance des commissions conjointes Scolaire & Sociale et Culture, sports & manifestations du 12 mai :

Le sujet principal a été l'organisation des 100 ans de l'école le 26 septembre. La manifestation commencera à 13h30 avec la partie officielle. A 14h15 aura lieu la présentation d'une fresque, projet porté par Mme Olga PIUZ, avec la collaboration de la Fondation Clair Bois. Le projet consiste à faire participer les enfants à la réalisation d'une fresque en céramique. A 15h45, une troupe théâtrale se produira, mettant en scène des chansons. Entre 14 et 17h, des jeux en bois seront mis à disposition des enfants dans le préau, ainsi que diverses activités organisées par les enseignants.

M. STALDER poursuit en indiquant qu'un goûter sera proposé dans l'après-midi, avec des boissons prises en charge par l'APEH, mais qu'il n'y aura pas de repas à midi, ni le soir. Des photos anciennes des classes d'Hermance seront affichées, avec l'autorisation du DIP.

v. Propositions individuelles et questions

Commission sécurité

M. SUANA fait savoir que la première réunion de la commission Sécurité aura lieu jeudi. La commission a reçu la lettre de Mme Honegger. M. SUANA demande quelle est la position du Conseil administratif sur ce courrier.

M. PFÖRTNER précise que le Conseil administratif a eu une discussion avec Mme HONEGGER pour lui rappeler que le Conseil municipal a voté en défaveur de l'installation de caméras sur le territoire communal. Il lui a été suggéré de faire elle-même le nécessaire pour assurer la sécurité de sa propriété, si elle le souhaitait.

M. RENAUD ajoute que, dans son courrier, Mme HONEGGER demandait également de revenir sur la baisse de luminosité (-50%) des lampadaires sis dans les rues du village entre 0h00 et 5h00. Aucune autre plainte, ni remarque, n'ont été adressées à la commune pour relative à cette baisse des lumières sur son territoire à certaines heures, contrairement à la route cantonale, où l'extinction totale des lumières a fait l'objet de beaucoup de remarques.

Comme Mme HONEGGER s'adresse également aux conseillers municipaux, M. STALDER aimerait préciser qu'il n'a rien contre le fait d'améliorer la sécurité au village. Seule la méthode pour y parvenir doit faire l'objet d'une réflexion. Il estime que les caméras posent des problèmes, tant au niveau éthique qu'à celui de l'efficacité. La commission Sécurité a donc du pain sur la planche.



Mme TOURETTE souligne que le Conseil administratif a deux rendez-vous chaque année avec la police cantonale, dont le dernier au début du mois de juin. A cette occasion, des statistiques ont été données, qui indiquent clairement qu'il n'y a pas de hausse de la criminalité. Une baisse des cambriolages a même été enregistrée par rapport à l'année dernière.

Mme SIMOS pense que les vents de panique qui soufflent sur le village proviennent principalement des réseaux sociaux, qui parlent de questions d'insécurité. Il convient cependant, dans tous les cas, de prendre en compte le sentiment d'insécurité des habitants.

Si Mme TOURETTE est du même avis, elle souligne que, lors de la séance publique avec la police cantonale, seuls cinq habitants d'Hermance étaient présents. Les Hermançois sont peut-être inquiets, mais ils se contentent pour la plupart de discuter sur les réseaux et ne portent pas plainte lorsque c'est nécessaire, ce qui ne permet pas de faire entrer un méfait dans les statistiques.

M. PFÖRTNER conclut en annonçant que le Conseil administratif a mandaté un expert en sécurité, qui, après un diagnostic de la situation sur la commune, sera chargé d'évaluer, de concevoir et de mettre en œuvre des mesures visant à protéger les personnes et les biens à Hermance.

Intervention de M. STALDER

M. STALDER s'adresse au Conseil municipal :

« Je ne souhaite pas gâcher l'ambiance de ce dernier Conseil municipal avant la pause estivale, mais il me semble malheureusement important d'aborder ce sujet avec vous aujourd'hui. Je voudrais vous parler de prévention d'éventuels abus sexuels et de violences sur les enfants de notre commune. Mon intervention est d'abord une question pour le Conseil administratif, mais je voudrais également avoir l'avis de mes collègues du Conseil municipal. Comme vous le savez sûrement, la région parisienne a été frappée en début d'année par une énorme vague de suspicion d'abus sexuels en tous genres dans le cadre de ce qui est appelé le périscolaire, notre parascolaire. Ceci a mené à une suspension de 130 animateurs pour suspicion de violence sexuelle ou sexiste (source RTS). Qu'en est-il en Suisse ? Mars 2026 : on apprend qu'un éducateur en Suisse alémanique aurait abusé de 15 enfants dans deux crèches. La RTS dévoile qu'en 5 ans, 22 signalements d'abus sexuels ont été émis dans les crèches romandes. En mai dernier, l'émission de la RTS « Mise au point » sort un reportage édifiant nommé « Pédocriminels : entre les mailles du filet », que je vous invite vivement à voir. Dans le sujet, on apprend qu'un pédocriminel reconnu et condamné dans le passé a retrouvé une activité dans un domaine associatif et au contact d'enfants, en l'occurrence dans un groupe de danse folklorique. J'en viens au point qui interpelle : le reportage dévoile qu'en Suisse, les associations ne font pas l'objet de surveillance cantonale et qu'aucun extrait de casier judiciaire n'est nécessaire pour une personne voulant avoir un rôle associatif. Chers collègues, j'en viens à Hermance et au rôle des autorités : nous sommes toutes et tous fiers de nos associations, de nos activités, de nos manifestations, bref, de notre vie communale que beaucoup nous envient. Toutefois, comment être sûrs que nos enfants et tous les enfants qui fréquentent nos associations et notre parascolaire soient en sécurité ? C'est terrible à dire, mais il me semble nécessaire de prendre les devants et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les plus jeunes de notre commune. J'en viens à mes questions/demandes :

1. Le parascolaire, selon mes recherches, fait l'objet de contrôles stricts au niveau du personnel engagé (extrait de casier judiciaire, références). Est-ce bien le cas ?
2. Au niveau des associations, existe-t-il un contrôle des personnes qui encadrent les enfants dans ces associations ?
3. Si une association est subventionnée par Hermance ou si elle tient des activités sur notre territoire, je souhaiterais que la commune demande au président de ladite association un extrait de casier judiciaire et les références de tous ses animateurs.
4. Si nous subventionnons une association, nous nous devons de fournir un maximum de garanties aux parents et de montrer que nous sommes pro-actifs dans le domaine de prévention des abus sexuels ou autres violences.
5. Enfin, le mois passé, une commission Sécurité a été créée ici même. Il me semblerait judicieux qu'on rajoute ce thème à son cahier des charges. La commission Scolaire & Social pourrait aussi travailler conjointement avec la commission Sécurité.

Je vous remercie. »

Mme TOURETTE confirme que les activités du parascolaire, ainsi que les crèches et les écoles, sont encadrées, avec des contrôles qui sont réalisés. Concernant les associations, la commune ne peut que recommander certaines pratiques. Elle sait cependant que certaines mesures sont prises par des associations, comme le fait de ne pas fermer la porte des vestiaires, lorsque des enfants s'y trouvent. Le point soulevé par M. STALDER pourrait effectivement être discuté en commission Scolaire & Social.



Mme AMMON estime que si les associations demandaient un extrait de casier judiciaire à leurs membres cela apporterait une garantie supplémentaire par rapport aux personnes s'occupant d'enfants. Se pose cependant la question de savoir qui va s'occuper de cette vérification. Il pourrait être également possible de procéder à des contrôles aléatoires.

Mme PIUZ sait que le club de football engage beaucoup de jeunes. Faudrait-il alors demander un extrait de casier judiciaire pour tous ces jeunes, ce qui apparaît compliqué ?

Après avoir remis la présidence à M. STALDER, vice-président, Mme BASSET-ROMANO fait part de son point de vue : dans le cadre de son milieu professionnel, elle est souvent amenée à travailler avec les associations sportives qui reçoivent un soutien cantonal. Des contrôles sont effectués, qui sont même obligatoires, ce qui n'est pas le cas pour les associations communales. Le sujet de la prévention des violences sexuelles envers les enfants devient de plus en plus important, non seulement au niveau de la Confédération, mais aussi au niveau cantonal.

Mme PIUZ trouve important de sensibiliser les associations aux règles à respecter pour prévenir ce genre de situations.

Mme PION précise que pour chaque engagement d'un collaborateur de la Mairie, au contact d'enfants, un extrait du casier judiciaire spécial est exigé.

Si M. SUANA estime que la proposition de M. STALDER est adéquate, il se demande si elle n'est pas illégale. Un président d'une association n'est probablement pas habilité à demander des informations aussi personnelles.

M. STALDER reconnaît que de telles demandes pourront peut-être poser des problèmes. Il lui semble qu'il faut malheureusement en arriver là. La demande ne concernera pas un jeune qui vient donner un coup de main de temps en temps, mais bien les responsables des associations ou ceux qui sont en contact toute l'année avec des enfants.

M. RENAUD conclut en annonçant que le Conseil administratif discutera de cette question, qui sera également travaillée en commission.

La Présidente lève la séance à 19h50.

VI. Huis clos – Naturalisation

La Présidente prononce le huis clos.

Arlette Blattner
Procès-verbaliste

Catherine Bach
Présidente du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau